

LES FRANCISCAINS DANS L'ENTOURAGE
DU DUC LOUIS DE SAVOIE ET D'ANNE DE CHYPRE
(XV^e SIÈCLE)

Eva Pibiri

Anne de Chypre, duchesse de Savoie, est inhumée en novembre 1462¹ à Genève dans la chapelle Notre-Dame-de-Bethléem qu'elle avait fondée dans le couvent des Franciscains de Rive². Trois ans plus tard, en 1465³, son époux Louis de Savoie l'y rejoignait. Conformément à leur souhait, tous deux sont enterrés revêtus de l'habit des Cordeliers. Cette dernière volonté est le signe tangible de la dévotion toute particulière que le duc et la duchesse de Savoie ont manifestée à l'encontre de la piété franciscaine. Cet attachement à l'idéal de saint François ne s'est toutefois pas exprimé qu'au seul moment de la mort des conjoints, mais a fait partie intégrante de leur vie.

C'est notamment au travers de la comptabilité et surtout de la trésorerie générale de Savoie que l'on peut saisir les différentes facettes de cette dévotion, qu'il s'agisse du choix des directeurs spirituels d'Anne et de Louis et, de manière plus générale, des frères Mineurs faisant partie de leur entourage, des différentes expressions de leur dévotion au quotidien, des fondations

1. Elle est morte le 11 novembre au couvent des Franciscains. Voir Bernard ANDENMATTEN et Laurent RIPART, "Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Âge et Renaissance", dans Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Eva PIBIRI, Denis REYNARD (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, 2003, p. 237.

2. Le 4 juin 1451 (*ibid.*, p. 215-217).

3. Louis est mort à Lyon le 29 janvier 1465 et est enterré le 6 février (*ibid.*, p. 236).

religieuses qu'ils ont soutenues et des largesses dont ils ont fait profiter les Cordeliers⁴. L'aboutissement de cette dévotion étant sans doute l'acquisition du Saint Suaire par le couple ducal en 1453 à Genève, alors qu'il réside justement dans le couvent des Franciscains de Rive. Les données recueillies sont parfois fragmentaires à cause de la nature de la documentation comptable. Ce sont surtout les listes de salaires, d'étrennes, de livrées annuelles et de dons qui nous permettront d'apprécier la proximité des Franciscains dans l'entourage princier, depuis l'arrivée d'Anne de Chypre en Savoie en 1434 pour son mariage avec Louis, alors prince de Piémont, qui deviendra duc de Savoie en 1440. Ces listes ont toutefois leurs limites, étant donné que le clerc qui rédige les comptes ne mentionne souvent que le prénom du religieux ou sa fonction, et n'indique pas toujours, voire rarement, à quel ordre il appartient. De même, les salaires annuels ne sont pratiquement plus versés en Savoie entre 1444 et 1448⁵, notamment à cause du coût élevé de la campagne militaire pour le Milanais⁶, ce qui rend la récolte des informations encore plus difficile.

CONFESSEURS ET ENTOURAGE

312

Si l'on s'attache en premier lieu aux directeurs spirituels⁷ de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre, il s'avère non seulement que plusieurs confesseurs sont choisis parmi les Franciscains, mais en plus qu'ils demeurent de nombreuses années à la cour. Le confesseur administre le sacrement de la pénitence au prince, veille à sa conscience ou à sa formation religieuse ; de par cette proximité spirituelle et physique, qui lui permet de faire partie de l'entourage intime du prince et de l'approcher quotidiennement, il peut de fait avoir une influence sur ses dévotions ou ses décisions⁸. L'Ordre auquel il appartient peut donc être déterminant.

4. TGS : Trésorerie générale de Savoie, Archivio di Stato di Torino, Sezioni Riunite, inv. 16.

5. Cf. Eva PIBIRI, *En Voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV-XV siècles)*, Lausanne, 2011.

6. Alessandro BARBERO, "L'organizzazione militare del ducato al tempo della guerra di Milano (1447-1450)", *Il Ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano*, Rome-Bari, 2002, p. 68-97.

7. Xavier DE LA SELLE, *Le Service des âmes à la cour. Confesseur et aumôniers des rois de France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, 1995. Paolo COZZO, "Il clero di corte nel ducato di Savoia fra XVI e XVII secolo", dans Paola BIANCHI et Luisa Clotilde GENTILE (dir.), *L'Affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, 2006, p. 361-386.

8. P. Cozzo, "Il clero [...]", p. 368.

Anne de Lusignan bénéficie successivement des conseils de deux frères Mineurs chypriotes, qui sont arrivés en Savoie avec elle alors qu'elle était âgée de seize ans⁹. Il n'est guère surprenant de trouver des Franciscains aux côtés de la princesse. Ces derniers sont présents à Chypre depuis le XIII^e siècle et l'île comptait plusieurs couvents, notamment à Famagouste et à Nicosie, lieux de résidence par excellence de la cour¹⁰. De plus, leur présence en Terre Sainte comme gardiens du Saint Sépulcre, devait avoir une résonance particulière pour les Lusignan, qui continuèrent à porter le titre de rois de Jérusalem, même après la perte de la ville. Le premier confesseur d'Anne, frère Nicolas *Hominis Dei*, est d'ailleurs ministre provincial de Terre Sainte. Il officie à la cour de Savoie de 1434 au 28 novembre 1440, date de son décès¹¹. On peut légitimement lier frère Nicolas à l'Observance, non seulement car entre 1434 et 1439, la custodie de Terre Sainte avait été confiée par Eugène IV aux Observants, mais aussi parce que Nicolas reçoit un don de dix florins en février 1437 pour se pourvoir "d'une robe de l'Observance"¹².

On peut saisir les liens étroits qu'Anne entretient avec son confesseur, alors que la princesse, enceinte de son premier enfant à la fin de l'année 1434, lui envoie un messager pour qu'il revienne sans délai auprès d'elle à Thonon, afin qu'elle se confesse le jour de Noël¹³. Le frère se trouvait à Bâle au Concile, dans la suite du cardinal Hugues de Lusignan, oncle d'Anne¹⁴, pour y traiter de la réunion de l'Église d'Occident et de celle d'Orient¹⁵. La

9. LOUIS DE MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, vol. 3, Paris, 1855, p. 17-23.

10. Raymond JANIN, "Chypre", dans Alfred BAUDRILLART (dir.), *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, t. 12, Paris, 1950, col. 812.

11. TGS, n° 83 (1437-1438), f° 136r°, f° 152v° ; n° 84 (1438-1439), f° 474r° ; n° 85 (1439-1440), f° 231r°. [...] *venerabili viro magistro Nycolas Hominis Dei, sancte terre provinciali, oratori et confessori domine nostre* (TGS, n° 86 (1440-1441), f° 247r°). Don de vingt torches de cinquante livres pour la sépulture du confesseur (TGS, n° 87 (1441), f° 126v°-127r°). Luke WADDING, *Annales minorum, seu trium ordinum a s. Francisco institorum*, t. 11 (1437-1447), Rome, 1932, p. 56.

12. TGS, n° 82 (1436-1437), f° 261r°. Sur l'habit des Franciscains, voir Servus GIEBEN, "Per la storia dell'abito francescano", *Collectanea franciscana*, t. 66, 1996, p. 431-478.

13. Max BRUCHET, *Le Château de Ripaille*, Paris, 1907, p. 482.

14. Sur Hugues de Lusignan et son activité pendant le Concile de Bâle, voir Gabriel PÉROUSE, *Le Cardinal Louis Aleman président du concile de Bâle et la fin du grand Schisme*, Paris, 1904, p. 283, p. 292, p. 304, p. 368-369, et plus généralement, Wipertus Hugo RUDT DE COLLEBERG, "Les cardinaux de Chypre Hugues et Lancelot de Lusignan", *Archivum historiae pontificiae*, t. 20, 1982, p. 83-128.

15. *Concilium Basiliense. Studien und Dokumente zur Geschichte der Jahre 1431-1437*, éd. Johannes HALLER, Bâle, 1896, p. 344-345. Sur les tentatives du Concile de Bâle pour mettre fin au Schisme d'Orient, voir François RABUT, "Expédition du Concile de Bâle à Constantinople pour l'union de l'Église grecque et latine, 1437-1438", *Mémoires et documents publiés par la société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, t. 32, 1893, p. 29-59.

princesse le rappellera à nouveau fin janvier, six jours avant sa délivrance, pour communier et se confesser¹⁶.

Après la mort de frère Nicolas, Anne de Chypre choisit comme confesseur un autre franciscain, Thomas de Sur¹⁷. Ce bachelier en théologie, l'un des favoris chypriotes de la duchesse, prendra une place considérable à la cour¹⁸. Conseiller de Louis, Nicolas est aussi archevêque de Tarse en Cilicie en 1449¹⁹. Il se trouve aux côtés de la duchesse, le 14 août 1450, lorsqu'elle fonde des messes pour le repos de l'âme de ses parents, Janus de Lusignan et Charlotte de Bourbon, et de son oncle le cardinal Hugues de Lusignan, dans la chapelle Notre-Dame de Cognin près de Chambéry. Elle confie en outre la célébration de ces messes aux Franciscains de Chambéry, qui devaient aussi prier pour la prospérité et la sauvegarde de son époux et de ses enfants²⁰.

Thomas de Sur sera d'ailleurs désigné administrateur²¹ du diocèse de Genève lorsque deux des fils de Louis et d'Anne, Pierre²² et Jean-Louis²³, recevront tour à tour l'évêché de Genève, âgés respectivement de huit ou dix ans et de dix-sept ans environ. Thomas de Sur officiera sous l'épiscopat de Pierre de Savoie entre 1451 et 1458²⁴, puis entre 1460 et 1464 sous

16. M. BRUCHET, *Le Château [...]*, p. 154 et p. 482.

17. En tout cas de 1443 à 1452. TGS, n° 94 (1446-1447), f° 466v°, f° 468r°, f° 470r°, f° 473v° ; n° 96 (1447-1449), f° 595r°-v°. AST, SR, inv. 38, f° 1, n° 43 (1452-1455), f° 28v°. Gabriel PÉROUSE, "Dépenses de voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et 1452", *Mémoires et documents publiés par la société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. 42, 1903, p. XLVII. Caesar CENCI, *Documenta vaticana ad franciscanae spectantia ann. 1385-1492*, vol. I, 1385-1471, Rome, 2002, p. 205, p. 215, p. 236, p. 264, p. 272.

18. Sa dignité ecclésiastique lui permet de ne pas sombrer comme les autres Chypriotes après les attaques des seigneurs savoyards mécontents de ce favoritisme (Ferdinando GABOTTO, *Lo Stato sabauda da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto : 1451-1504*, vol. 1, Turin-Rome, 1892, p. 31). Sur ces discordes, voir Alessandro BARBERO, "Les ligues nobiliaires pendant les dernières années d'Amédée VIII", dans B. ANDENMATTEN et A. PARAVICINI BAGLIANI (éd.) avec la coll. de Nadia POLLINI, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Lausanne, 1992, p. 229-245.

19. En Turquie actuelle. Louis BINZ, Jean EMERY et Catherine SANTSCHI, *Le Diocèse de Genève. L'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, rédaction Jean-Pierre RENARD, Berne, 1980 (Helvetia Sacra I/3), p. 134. C. CENCI, *Documenta vaticana [...]*, p. 272.

20. L. WADDING, *Annales minorum [...]*, t. 12 (1448-1456), p. 89-91.

21. L. BINZ, J. EMERY et C. SANTSCHI, *Le Diocèse de Genève [...]*, p. 104 et p. 130.

22. Évêque de Genève de 1451 à 1458, date de sa mort (*ibid.*, p. 103-104). Depuis 1451, le duc Louis avait reçu autorité de la papauté de nommer les évêques dans ses États : voir Frédéric MEYER, "Les évêques de Savoie et la cour (XVI^e-XVII^e siècles)", dans P. BIANCHI et L. C. GENTILE (dir.), *L'Affermarsì [...]*, p. 387.

23. Évêque de Genève de 1460 à 1482 (L. BINZ, J. EMERY et C. SANTSCHI, *Le Diocèse de Genève [...]*, p. 104-105).

24. *Ibid.*, p. 140.

celui de Jean-Louis de Savoie²⁵. Il sera aussi vicaire général du diocèse sous les mêmes évêques en 1451 et en 1460²⁶. Il entrera d'ailleurs plusieurs fois en conflit avec la communauté de Genève en prêtant la main aux visées du duc de Savoie sur la ville. Il recevra également l'archevêché de Tarentaise en 1460, à la place de Jean-Louis de Savoie qui obtient celui de Genève. La même année, à la demande du duc Louis, il administrera la prévôté du Grand-Saint-Bernard au nom de François de Savoie, un autre fils du couple ducal²⁷. Les charges obtenues sont manifestes de la confiance témoignée par le duc Louis au Chypriote, et récompensent non seulement les services rendus, mais aussi sa fidélité à la conservation de ses intérêts.

Quant à Louis de Savoie, après avoir eu pour confesseur Jean Symoneti, curé du Châtelard²⁸ de 1434 au moins à 1447²⁹, il choisit, tout comme son épouse avant lui, un franciscain – Obertin Borrelli, de Moncalieri en Piémont³⁰ – qui restera à ses côtés jusqu'en 1462. Maître en théologie, Obertin sera nommé archevêque de Tarse en 1460³¹, à la place de Thomas de Sur, confesseur de la duchesse, qui recevra, comme nous l'avons vu, l'archevêché de Tarentaise. Après la mort d'Anne en 1462, Louis choisira d'ailleurs de prendre Thomas de Sur comme confesseur³² : une énième preuve de la confiance que le duc lui témoignait.

Sans être confesseur ducal, un autre franciscain, André de Malvenda³³, revêt des charges similaires à celles endossées par Thomas de Sur. Ce noble espagnol, maître en théologie, évêque d'Hébron en 1449, est aussi conseiller de Louis. Tout comme de Sur, il épaulera les fils de Louis et d'Anne pendant leur minorité : il sera évêque auxiliaire d'Amédée de Savoie de 1449 à 1451,

25. *Ibid.*, p. 104.

26. *Ibid.*, p. 138-139, p. 141-142, p. 160.

27. *Ibid.*, p. 134.

28. France, dép. de Savoie.

29. TGS, n° 79 (1434), f° 161r°, 164v° ; n° 80 (1434-1435), f° 144r° ; n° 82 (1436-1437), f° 257r° ; n° 83 (1437-1438), f° 136r-v° ; n° 84 (1438-1439), f° 474r° ; n° 86 (1440-1441), f° 145r° ; n° 87 (1441), f° 141r° ; n° 88 (1441-1442), f° 158v°, 162r°, 469r° ; n° 92 (1444-1445), f° 205r° ; n° 93 (1445-1446), f° 278v°, 279r° ; n° 94 (1446-1447), f° 239v°.

30. [...] *magistro Obertino ordinis beati Francisci in sacra pagina doctori et ipsius domini nostri confessori* (G. PÉROUSE, "Dépenses [...]", p. XXXV-XXXVI). TGS, n° 106 (1458-1459), f° 234v° ; n° 108 (1461-1463), f° 437r°, 438v°. C. CENCI, *Documenta vaticana*, [...], p. 237.

31. De 1460 à 1484 (Conradus EUBEL, *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi*, vol. 2 : *Ab anno 1431 ad annum 1503*, Münster, 1960, p. 246).

32. TGS, n° 108 (1461-1463), f° 419v°.

33. L. BINZ, J. EMERY et C. SANTSCHI, *Le Diocèse de Genève [...]*, p. 120. C. CENCI, *Documenta vaticana [...]*, p. 215, p. 233. Étienne DELARUELLE, Edmond-René LABANDE, Paul OURLIAC, *L'Église au temps du grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, Paris, 1964, p. 1099.

de Pierre de Savoie de 1451 à 1458, et de Jean-Louis de Savoie de 1460 à 1467³⁴. Il occupera aussi la charge de vicaire général du diocèse de Genève, entre 1451 et 1456, pendant l'épiscopat de Pierre de Savoie. De 1456 à 1459, il administrera le diocèse de Tarentaise à la place de l'évêque encore mineur Jean-Louis de Savoie³⁵.

La comptabilité savoyarde nous permet de saisir les rapports étroits entre ces frères et le couple ducal. Thomas de Sur, Obertin de Moncalieri et, dans une moindre mesure, André de Malvenda figurent en tête de liste lors des étrennes et reçoivent des présents coûteux³⁶. Les deux confesseurs font également partie de la suite de Louis et d'Anne lors de plusieurs voyages³⁷. Le duc et la duchesse manifestent également leur confiance à ces Franciscains en leur confiant des missions délicates, au-delà de leur charge religieuse. Frère Nicolas est ainsi envoyé en ambassade à Bourges auprès du roi Charles VII en 1437³⁸, tandis qu'André de Malvenda est dépêché auprès du roi d'Aragon en 1451, alors que le duc Louis cherche désespérément son soutien pour lutter contre Milan³⁹. Le choix de Malvenda, espagnol, peut bien évidemment s'expliquer par une connaissance particulière de la langue et des usages de la cour à visiter, mais au vu de l'enjeu de la mission, il ne saurait être question de ces seuls avantages. Le duc Louis fait à nouveau appel à lui en mai 1454, pour se rendre auprès du roi de France, probablement pour traiter de la paix entre le duc et le Dauphin Louis⁴⁰. Thomas de Sur avait d'ailleurs, lui aussi, été envoyé en ambassade auprès du Dauphin, en mars 1453⁴¹.

En plus de leurs fonctions spirituelles, les confesseurs participent donc à la vie politique et diplomatique de l'État, annonçant ainsi peut-être les prémises de ce qui se vérifiera de manière plus concrète au XVII^e siècle,

34. L. BINZ, J. EMERY et C. SANTSCHI, *Le Diocèse de Genève [...]*, p. 115.

35. *Ibid.*, p. 141-142, p. 160.

36. Comme un anneau d'or garni d'une turquoise, un cygne en or, des bonnets d'écarlate, des couteaux ou de l'argenterie : TGS, n° 88 (1441-1442), f° 158v°, 162r°-v° ; n° 92 (1444-1445), f° 241v° ; n° 94 (1446-1447), f° 239v° ; n° 97 (1448-1449), f° 148v°, f° 149v° ; n° 106 (1458-1459), f° 232r°, f° 236v° ; n° 108 (1461-1463), f° 438v°. Les dons de robes ou de tissus sont tout aussi fréquents : TGS, n° 83 (1437-1438), f° 152v° ; Agnès PAGE, *Vêtir le Prince. Tissus et couleurs à la Cour de Savoie (1427-1447)*, Lausanne, 1993, p. 106-107, p. 201, p. 204.

37. Obertin suit, par exemple, le duc Louis à Bourg-en-Bresse et à Montluel en 1451, ainsi qu'à Paris en 1452 : G. PÉROUSE, "Dépenses [...]", p. XXXV-XXXVI ; AST, SR, inv. 38, f° 1, n° 43 (1452-1455), f° 32v°.

38. TGS, n° 83 (1437-1438), f° 196r°, f° 199v°, f° 201r°.

39. TGS, n° 98 (1449-1451), f° 411v°. Il avait aussi été envoyé en ambassade à Lyon en 1446 : TGS, n° 94 (1446-1447), f° 285v° ; n° 96 (1447-1449), f° 646v°.

40. TGS, n° 103 (1454-1455), f° 357r°.

41. TGS, n° 102 (1452-1454), f° 480v°.

pendant la régence de Christine de France, duchesse de Savoie, dont l'un des confesseurs, le jésuite Pierre Monod, assumera une activité diplomatique importante⁴². Les études manquent toutefois encore pour pouvoir en dire plus.

La présence franciscaine à la cour ne se limite de loin pas à ces trois frères. La chapelle ducale comprend en effet plusieurs Cordeliers pendant le principat de Louis⁴³, et la nombreuse progéniture du couple ducal – dix-huit enfants – est aussi souvent confiée à des Franciscains. Leur fils aîné Amédée a pour gouverneur frère Jean Fauzon⁴⁴, de Mondovi en Piémont, alors que frère Jean Bocholonis est le confesseur de leur seconde fille Marguerite⁴⁵. En diverses occasions, des frères Mineurs sont récompensés par des étrennes ou des dons pour avoir résidé avec les petits princes dans une autre localité que celle de leurs parents, comme à Gaillard⁴⁶ en 1445, et pour avoir dit des messes et prononcé des sermons devant les jeunes enfants pendant les fêtes de Noël, à la Chandeleur ou à Pâques⁴⁷. La plupart du temps, on apprend seulement qu'il s'agit de frères Mineurs, mais en certaines occasions, il est indiqué que c'est frère Pierre Fabri, compagnon⁴⁸ franciscain du confesseur de la duchesse, Thomas de Sur, qui s'est chargé de dire les messes. À partir de 1447, la prédominance franciscaine s'étend donc sur toute la famille ducale.

LOGEMENT CHEZ LES FRANCISCAINS, AUMÔNES ET DÉVOTIONS

Ce contact étroit du couple ducal et des Franciscains se retrouve aussi régulièrement dans le choix de leurs résidences⁴⁹. Lors de leurs déplacements, Louis de Savoie et Anne de Chypre choisissent fréquemment de loger dans

42. P. Cozzo, "Il clero [...]", p. 370-372, p. 374.

43. Notamment frère Pierre Fabri, maître Biard, frère Jean cordelier de la chapelle : TGS, n° 88 (1441-1442), f° 164v°.

44. Mario ZUCCHI, "I governatori dei principi reali di Savoia, illustrati nella loro serie con documenti inediti", *Miscellanea di Storia Italiana*, 3^e série, t. 22, 1995, p. 496-497.

45. En 1463, TGS, n° 108 (1461-1463), f° 422r°.

46. France, dép. de Haute-Savoie.

47. TGS, n° 92 (1444-1445), f° 241r°, f° 298v°, f° 241r°, f° 300v° ; n° 94 (1446-1447), f° 270v°.

48. Pour le *socius* qui doit protéger le frère de la tentation du monde, voir X. DE LA SELLE, *Le Service [...]*, p. 100.

49. Pour un discours plus général, voir André PERRET, "La Maison de Savoie et ses résidences au bord du lac Léman au XV^e siècle", *Publications du centre européen d'études burgondo-médianes*, t. 14, 1972, p. 29-42.

les couvents franciscains de Lausanne⁵⁰, de Nyon⁵¹ et surtout de Genève⁵². Leurs séjours dans ces différents couvents et la proximité des frères favorisent bien entendu le dialogue et sensibilisent encore plus, si besoin est, le duc et la duchesse à la protection de l'Ordre. Au-delà des étrennes⁵³, des dons de robes⁵⁴, des aumônes de quelques florins⁵⁵ conférés aux frères de ces trois couvents – ou à des frères de passage – pour favoriser l'accomplissement d'un pèlerinage en Terre Sainte⁵⁶, partir étudier à Paris⁵⁷ ou recouvrer un peu d'argent après avoir été dépouillés lors d'un voyage⁵⁸, il faut signaler des aumônes plus conséquentes. Ainsi, en 1436, Louis remet vingt-cinq florins aux frères Mineurs de Grandson, afin de restaurer leur couvent, continuellement endommagé par les débordements du lac de Neuchâtel⁵⁹. En février 1445, frère Antoine de Trévise, gardien des frères Mineurs d'Assise, reçoit trente florins afin de restaurer le couvent de cette ville "où se trouve le corps du vénéré saint François", car l'établissement avait eu à souffrir de la guerre entre Pérouse et Assise. Le don est délivré comme expression de la "pieuse compassion du duc"⁶⁰. Deux mois plus tard, il verse vingt-six ducats aux frères Mineurs de Chambéry pour achever la construction de leur église⁶¹. Cette sollicitude ducal envers les Franciscains s'exprime aussi par la défense

50. TGS, n° 86 (1440-1441), f° 165v° ; n° 92 (1444-1445), f° 241r°, 300v°. Marie-Humbert VICAIRE, "Les Franciscains à Lausanne", *Revue historique vaudoise*, t. 81, 1973, p. 23.

51. TGS, n° 102 (1452-1454), f° 181v°.

52. Sur les couvents de Genève, Lausanne et Nyon, voir les articles publiés dans *Der Franziskusorden, die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskanerterziarinnen in der Schweiz*, Berne, 1978 (Helvetia Sacra, V/1), p. 370-380, p. 392-399, p. 404-412.

53. Étrennes au gardien des frères Mineurs de Genève en 1442 : TGS, n° 88 (1441-1442), f° 162v°.

54. En 1442, le duc offre une robe à un franciscain du couvent de Nyon, ainsi qu'à un enfant que la duchesse "a fait frère Mineur" dans le même lieu : TGS, n° 89 (1442-1443), f° 59r°. Don de drap pour des frères Mineurs de Genève : TGS, n° 92 (1444-1445), f° 255r°, f° 276v°.

55. Don à un franciscain de Lausanne [TGS, n° 82 (1436-1437), f° 264r°] et à ceux de Nyon [TGS, n° 86 (1440-1441), f° 308r°-v°].

56. TGS, n° 83 (1437-1438), f° 203r°. Don à deux frères de l'Observance : n° 84 (1438-1439), f° 490r° ; n° 99 (1451-1452), f° 471v°.

57. Don de cinq florins à frère Pierre Charles du couvent de Genève : TGS, n° 83 (1437-1438), f° 220v°.

58. TGS, n° 82 (1436-1437), f° 254v°.

59. *Ibid.*, f° 293v°. Sur ce couvent, voir *Der Franziskusorden [...]*, p. 381-390.

60. TGS, n° 92 (1444-1445), f° 385v°. À ce sujet voir Silvestro NESSI, *La Basilica di S. Francesco in Assisi e la sua documentazione storica*, Assise, 1994 (2^e éd.), p. 355. En 1443 déjà, Eugène IV attirait l'attention des fidèles sur le triste état dans lequel se trouvaient le couvent et la basilique. Il invitait chacun à contribuer aux réparations par des dons en échange d'une indulgence plénière (*ibid.*).

61. TGS, n° 92 (1444-1445), f° 277v°. Raymond DUBUIS, "Les Frères mineurs conventuels et la cathédrale de Chambéry", *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, 5^e série, t. 8, 1933, p. 291-441.

de leurs intérêts. En janvier 1441, Louis ordonne à ses baillis, juges et châtelains de frapper d'une amende de vingt-cinq livres – une amende élevée par rapport aux autres bans – ceux qui interjetteraient appel au sujet des redevances dues aux Cordeliers de Lausanne⁶².

Le cas de Genève et de son couvent de Rive⁶³ mérite que l'on s'y arrête plus particulièrement, étant donné que le duc et la duchesse avaient fait de cette ville leur résidence principale et pratiquement leur capitale⁶⁴, bien qu'ils n'en soient pas les seigneurs ; ils n'y détenaient en effet que les droits de justice du vidomnat depuis la fin du XIII^e siècle⁶⁵. Si au début des années 1440, Louis et Anne partagent leur logement entre le couvent des Franciscains⁶⁶ et le couvent des Dominicains de Plainpalais, où Amédée VIII résidait d'ailleurs volontiers⁶⁷, le couple ducal ne loge plus que chez les Franciscains après 1444-1445⁶⁸.

Le couvent de Rive est le théâtre de moments importants pour le couple ducal, comme la signature du contrat de mariage entre leur fille Charlotte et le Dauphin Louis, le 14 février 1451⁶⁹, mais c'est surtout entre ses murs

62. Maxime REYMOND, "Le couvent des Cordeliers de Lausanne", *Revue d'Histoire Ecclésiastique Suisse*, t. 17, 1923, p. 278.

63. Cf. *supra* note 52 et Albert CHOISY, "Notes sur le couvent de Rive", *Étrennes genevoises*, Genève, 1928, p. 3-27. Louis BLONDEL, "Notes d'archéologie genevoise", *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 5, 1932, p. 286-303.

64. L'Assemblée des États de la Savoie, de la Bresse et du Pays de Vaud a été souvent convoquée à Genève entre 1440 et 1462. À cette dernière date, la réunion s'est tenue chez les Cordeliers (A. PERRET, "La Maison de Savoie [...]"), p. 42).

65. Paul-E. MARTIN, "La Communauté de Genève et la Maison de Savoie de 1449 à 1455", *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 12, 1963, p. 265-307. B. ANDENMATTEN et L. RIPART, "Ultimes itinérances [...]", p. 215.

66. TGS, n° 86 (1440-1441), f° 165v°. L. BLONDEL, "Notes [...]", p. 286.

67. *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, t. 1, Bâle, 1999 (Helvetia Sacra, IV/5), p. 352-390, spéc. p. 364-365. En 1442, des travaux sont en cours dans le couvent des Dominicains, le couple ducal loge alors à l'hôtel de Guillaume Bolomier, tandis que leurs enfants séjournent chez les Cordeliers : TGS, n° 89 (1442-1443), f° 72r° ; n° 91 (1443-1444), f° 440r°. Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V en décembre 1439, loge aussi chez les Dominicains d'octobre 1444 à octobre 1445 : voir Elisa MONGIANO, *La Cancellaria di un antipapa : il bollario di Felice V (Amedeo VIII di Savoia)*, Turin, 1988, p. 32-33.

68. TGS, n° 92 (1444-1445), f° 316v°, f° 386r°. En avril 1446, le duc fait un don de vingt florins aux Franciscains pour les frais dus à sa résidence continue : TGS, n° 93 (1445-1446) f° 311r°. Quelques mois plus tard, les Savoie obtiennent la maison Bolomier près du couvent, ce qui a peut-être conforté le choix du couple ducal quant à leur logement : voir L. BLONDEL, "Notes [...]", p. 303 ; TGS, n° 96 (1447-1449), f° 468r°.

69. Walter ZURBUCHEN, "Le Saint Suaire à Genève en 1453", *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 16, 1978, 3^e livraison, p. 257-258. De même, en juillet 1453, le duc Louis rencontre au couvent un émissaire de Charles VII (A. PERRET, "La Maison de Savoie [...]"), p. 88).

que la duchesse donne le jour à plusieurs de ses enfants et en perdra d'ailleurs certains peu après : Aymon y meurt en 1443 âgé d'un an⁷⁰, Jacques y naît en 1444 et y décédera l'année suivante⁷¹, Jean-Louis y verra le jour en 1447⁷² et Anne en 1452 ; elle s'y éteindra aussitôt⁷³. Dérogeant à la coutume dynastique, le nouveau-né ne sera pas enseveli dans la nécropole de Hautecombe⁷⁴ mais dans le couvent des Franciscains de Rive. La duchesse y avait en effet fondé en 1451 une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bethléem, dans laquelle devaient être célébrées des oraisons pour le salut de ses parents et de la Maison de Savoie. La fondation devait être placée sous le patronage de la Nativité et l'acte évoque la maternité de la Vierge⁷⁵. La perte répétée d'enfants en bas âge, voire au moment même de l'accouchement, dans les murs du couvent de Rive, ainsi que les liens privilégiés qu'Anne de Chypre entretient avec les frères Mineurs, sont sans doute à l'origine de la fondation de cette chapelle. Ce n'est que plus tard que la chapelle acquiert une vocation funéraire, après la mort de la petite Anne, et qu'Anne de Chypre et son époux décident de s'y faire ensevelir⁷⁶.

La duchesse avait visiblement choisi saint François comme intercesseur de prédilection pour la protection de ses enfants, mais aussi pour la sienne au moment de l'enfantement. On retrouve en effet dans les comptes des frais pour confectionner aux jeunes princes et princesses des habits de frère Mineur, lors de nombreux séjours chez les Franciscains de Rive. À chaque fois, l'ordre émane de la duchesse. Les manufactures de robes s'échelonnent sur une longue période, de 1442 à 1453 au moins, et concernent quatre enfants du couple ducal, tant garçon que fille.

Ainsi, en novembre 1442, Anne de Chypre fait confectionner pour sa fille Charlotte, âgée d'un an environ, un habit de frère Mineur⁷⁷. Le texte

70. A. PAGE, *Vêtir le Prince [...]*, p. 183.

71. Il y meurt le 20 juin 1445 : voir Nathalie BLANCARDI, *Les Petits princes. Enfance noble à la cour de Savoie (XV^e siècle)*, Lausanne, 2001, p. 205.

72. Édouard MALLET, *Documents genevois inédits pour la généalogie historique de la Maison souveraine de Savoie*, Turin, 1856, p. 32-33.

73. TGS, n° 108 (1461-1463), f° 419^v, 438^v. Thomas de Sur est présent lors des obsèques d'Anne (N. BLANCARDI, *Les petits princes [...]*, p. 219).

74. Sur Hautecombe, cf. Claudius BLANCHARD, "Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie", *Mémoires et documents publiés par l'Académie de Savoie*, 3^e série, t. 1, 1875, p. 1-741. B. ANDENMATTEN et L. RIPART, "Ultime itinérances [...]", p. 194-214.

75. *Ibid.*, p. 215-216.

76. *Ibid.*

77. Francesco Della Rovere, né en 1414, futur Sixte IV, avait aussi été voué par sa mère à saint François pendant son enfance, suite à une maladie, et avait dû porter la robe des Franciscains pendant

mentionne que la duchesse avait décidé que la fillette le porterait “un espace de temps”⁷⁸. Le 24 septembre 1445, c'est au tour de Philippe, âgé de près de deux ans, de recevoir une robe. Il est indiqué que le garçon devait la porter certains jours, car la duchesse l'avait voué à saint François. Le confesseur d'Anne, le franciscain Thomas de Sur, veille d'ailleurs à la confection de l'habit⁷⁹. Entre mai et septembre 1452, c'est au tour de Marie – quatre ans environ – de recevoir non pas une, mais deux robes de cordelier en quelques semaines. La décision revient toujours à la duchesse et c'est encore par l'entremise de son confesseur que le vêtement est préparé⁸⁰. Quelques mois plus tard, fin 1452-début janvier 1453, c'est Jacques, âgé de plus de deux ans, qui doit porter l'habit de saint François⁸¹. Si l'on considère de plus près les dates de confection de ces robes, il apparaît qu'elles correspondent à un accouchement difficile, à une maladie ou au décès d'un des enfants du couple ducal⁸². Dans le cas particulier de Philippe, que la duchesse a voué à saint François, il faut signaler que l'enfant reçoit sa robe alors que son frère Jacques est mort trois mois plus tôt et que lui-même vient de survivre à une grave maladie⁸³. On comprend dès lors que la duchesse requiert l'aide du saint d'Assise en ces circonstances, tant le nombre de ses miracles concernant la guérison d'enfants malades et l'aide aux parturientes est nombreux, comme cela apparaît dans le *Traité des miracles de saint François* de Thomas de Celano⁸⁴. Le rôle d'intermédiaire joué par Thomas de Sur, le confesseur d'Anne, est aussi révélateur du poids du directeur spirituel dans l'accomplissement de cette dévotion.

six mois (René François ROHRBACH, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. 22, Paris, 1858, 3^e éd., p. 308).

78. TGS, n° 89 (1442-1443), f° 57^r. Charlotte est née le 11 novembre 1441 : TGS, n° 88 (1441-1442), f° 285^v.

79. TGS, n° 94 (1446-1447), f° 249^v.

80. AST, SR, inv. 38, f° 1, n° 43 (1452-1455), f° 16^r, f° 19^r.

81. *Ibid.*, f° 22^v. Philippe est né le 29 novembre 1443, Marie le 20 mars 1448 et Jacques (II) le 12 novembre 1450 (É. MALLET, *Documents [...]*, p. 32-33).

82. La première robe est confectionnée le 17 novembre 1442, alors qu'Aymon est né au début du mois ; il meurt d'ailleurs en mars 1443, cf. *supra* note 70. Les robes données en 1452 à Marie précèdent de peu la naissance de sa sœur Anne qui décède en voyant le jour, cf. *supra* note 73. Jacques (II) reçoit la sienne deux mois plus tard.

83. Philippe est malade entre le 20 septembre et le 13 octobre 1445 (N. BLANCARDI, *Les petits princes [...]*, p. 139). Son frère Jacques (I) est mort le 20 juin (*Ibid.*, p. 74).

84. TOMMASO DA CELANO, “Trattato dei miracoli”, dans Giorgio PETROCCHI (dir.), *Francesco d'Assisi. Gli scritti e la leggenda*, Milan, 1983, p. 564-598. Des enfants sont d'ailleurs voués à saint François en remerciement (*Ibid.*, p. 578).

FONDATIONS

Louis et Anne ne sont évidemment pas les premiers membres de la dynastie à manifester leur attachement à l'ordre des Franciscains. Dès le XIII^e siècle, les Savoie font des legs aux couvents de Genève, de Chambéry, puis au cours des XIV^e et XV^e siècles à ceux de Nyon, Lausanne, ou Vevey⁸⁵ – où Amédée VIII a autorisé la fondation d'un couvent de Clarisses réformées –, mais personne avant eux n'a démontré la même dévotion non seulement à leur ordre, mais plus particulièrement à sa branche observante. En effet, si les couvents franciscains de Nyon, Lausanne et surtout celui de Genève – où loge régulièrement le couple ducal – ont refusé l'Observance⁸⁶, Anne et Louis fondent ensemble le couvent observant de Saint-François de Belley en 1451⁸⁷, alors qu'Anne seule est à l'origine de celui de La Sainte-Croix à Nice en 1460⁸⁸. En 1462, le couple ducal a aussi favorisé l'établissement des Observants dans l'église de San Solutore Minore, hors des murs de Turin⁸⁹.

Le nombre des fondations aurait même pu être plus élevé, au vu de l'autorisation concédée au duc Louis en 1454 par le pape Nicolas V, permettant d'édifier un couvent de l'Observance dans l'église Notre-Dame de Saint-Bon⁹⁰, près de Thonon, et un autre dans un lieu de sa convenance sur sa juridiction⁹¹. En 1457, le pape Calixte III donne l'autorisation à Anne, cette fois-ci, de fonder un monastère de Clarisses à Genève⁹² dans le lieu de l'Île,

85. Cf. *supra* note 52 ; M. REYMOND, "Le couvent [...]", p. 60, p. 132-136 ; R. DUBUIS, "Les Frères [...]", p. 307-312.

86. M.-H. VICAIRE, "Les Franciscains [...]", p. 22-23.

87. La première pierre du couvent est posée le 10 mars 1452 : TGS, n° 99 (1451-1452), f° 471^v.

88. L. WADDING, *Annales minorum [...]*, t. 13 (1457-1471), p. 228, p. 304 ; Édith PIERREGROSSE, "Foyers et diffusion de l'Observance dans les domaines de la Maison de Savoie (Piémont exclu) aux XV^e-XVI^e siècles", dans Frédéric MEYER et Ludovic VIALLET (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, Clermont-Ferrand, 2005, p. 260.

89. Le 12 janvier 1462, Pie II concède l'église champêtre de San Solutore Minore aux Observants, suite à la requête insistante de Louis et d'Anne et de l'*universitas populi et studii* de Turin : voir Grado Giovanni MERLO, "Le istituzione ecclesiastiche e la vita religiosa", dans Rinaldo COMBA (dir.), *Storia di Torino*, II, *Il basso Medioevo e la prima età moderna (1280-1536)*, Turin, 1997, p. 771.

90. Mentionnée dès 1299, elle fait partie des derniers vestiges de l'enceinte fortifiée de la ville. Après son premier accouchement, Anne fait faire une aumône à Saint-Bon (M. BRUCHET, *Le Château de Ripaille [...]*, p. 483).

91. L. WADDING, *Annales minorum [...]*, t. 12 (1448-1456), p. 268.

92. L. BLONDEL, "Notes [...]", p. 286. Il y avait déjà un couvent de Clarisses à Genève mais au Bourg-de-Four.

non loin de celui des Franciscains⁹³. Si ces projets n'ont pas abouti, notamment car les maisons conventuelles ou les syndics des villes s'y sont violemment opposés⁹⁴, il est intéressant de constater que cette activité du duc et de la duchesse pour favoriser l'implantation des Observants sur leur territoire se manifeste à partir de 1451, alors que les époux ont tous deux des confesseurs franciscains⁹⁵ ; n'oublions pas en effet que ce n'est que vers 1448 que Louis choisit comme directeur spirituel le frère Obertin de Moncalieri. Il est bien évidemment difficile d'établir si l'influence des confesseurs a pu être déterminante ou si simplement l'ascendant qu'Anne de Chypre semble avoir exercé sur son époux peut expliquer cette sensibilité du duc pour les Observants. Ce qui est indéniable, c'est que de manière générale, la dévotion du couple va aux frères Mineurs et surtout à ceux de l'Observance. Il n'est donc pas surprenant de retrouver d'autres liens avec l'Observance parmi certains membres de l'entourage proche du duc et de la duchesse : nous avons déjà vu que frère Nicolas de Chypre, premier confesseur d'Anne, appartenait à l'Observance ; Thomas de Sur, qui lui succède, fonde, pour sa part, le couvent observant de Saint-Michel à Moûtiers en 1470, alors qu'il est archevêque de Tarentaise⁹⁶ ; quant à André de Malvenda, vicaire des fils du couple ducal, mais aussi conseiller du duc Louis, il a travaillé à faire consolider l'Observance franciscaine en Allemagne par le concile de Bâle⁹⁷.

LE SAINT SUAIRE À GENÈVE EN 1453

C'est dans ce contexte de dévotion franciscaine, à forte tonalité observante, qu'il faut replacer l'acquisition du Saint Suaire⁹⁸ par le couple ducal en mars 1453. Le linceul est exposé à Genève pendant le Carême à trois reprises : le 26 février à Plainpalais, près du couvent des Frères prêcheurs,

93. L. WADDING, *Annales minorum [...]*, t. 13 (1457-1471), p. 51. Le duc Louis aurait aussi eu l'intention de fonder un couvent de l'Observance à Myans après en avoir reçu l'autorisation en 1454. Ce fut cependant le comte Jacques de Montmayeur, après avoir effectué un pèlerinage à Jérusalem et à Compostelle et s'être battu contre les Maures, qui fonda finalement ce couvent en 1458 (*ibid.*, p. 89).

94. É. PIERREGROSSE, "Foyers [...]", p. 256.

95. Amédée VIII étant mort le 6 janvier 1451, faut-il imaginer que le couple ducal ait attendu le décès de l'anti-pape pour réaliser ses projets ?

96. É. PIERREGROSSE, "Foyers [...]", p. 260, et AST, C, *regularii*, inv. 87, mazzo 7 ; L. WADDING, *Annales minorum [...]*, t. 13 (1457-1471), p. 525 et p. 545.

97. L. BINZ, J. EMERY, C. SANTSCHI, *Le Diocèse de Genève [...]*, p. 120 et É. DELARUELLE, E.-R. LABANDE, P. OURLIAC, *L'Église [...]*, p. 1099.

98. Sur le Saint Suaire comme objet d'histoire, voir Victor SAXER, "Le suaire de Turin aux prises avec l'histoire", *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 76, 1990, p. 21-55.

autour des 17 et 19 mars, vraisemblablement près des Franciscains de Rive, et enfin, le 25 mars dans la chapelle de noble Jean de Rolle. La ville de Genève confère des dons à la détentrice du Suaire, Marguerite de Charny, comtesse de Villarseyssel, pour avoir permis l'ostension de la relique ; les autorités genevoises semblent ici les seules à être impliquées⁹⁹. Ces textes ne mentionnent en effet en aucune manière le duc Louis de Savoie ou des membres de sa famille. Ce n'est que par un acte daté à Genève du 22 mars 1453, qui n'évoque toutefois pas le Saint Suaire, qu'une transaction entre Marguerite de Villarseyssel et Louis de Savoie est connue. À cette date, le duc inféode à la comtesse la châellenie de Miribel, près de Lyon, suite à la cession de ses droits sur Varambon et "contre de nombreux et louables services rendus". Le même jour, un second acte stipule que la comtesse reçoit une somme sur les revenus de la châellenie de Montluel pour compléter la première transaction¹⁰⁰. La locution énigmatique "contre services rendus" a fait supposer aux historiens que le linceul était au centre de l'échange, sans pour autant avoir d'indications plus précises.

Plusieurs textes comptables de la trésorerie générale de Savoie ont permis de confirmer cette hypothèse et de démontrer que le duc de Savoie était à l'origine de l'arrivée du Suaire à Genève¹⁰¹. La première ostension a lieu le 26 février 1453, mais le 25 février déjà, le duc rembourse son conseiller Louis François, seigneur des Allymes, bailli de Valbonne et châtelain de Montluel¹⁰², pour avoir versé cinquante francs au vénérable doyen et chapitre de Lirey, mais aussi pour avoir veillé au règlement des frais de logement de la comtesse de Villarseyssel et lui avoir tenu compagnie du 20 février au 12 mars. Le document comptable ne mentionne évidemment pas le Suaire ; il est seulement indiqué que le séjour de la comtesse relevait de "faits secrets". La mention du paiement de cinquante francs au chapitre de Lirey lie cependant avec certitude les faits secrets de la comtesse au Saint Suaire et aux Savoie. Les chanoines de Lirey sont en effet les dépositaires de la relique depuis 1354 environ, date à laquelle Geoffroy de Charny, aïeul

99. W. ZURBUCHEN, "Le Saint Suaire [...]", p. 255-284.

100. Ulysse CHEVALIER, *Autour des origines du Suaire de Turin avec documents inédits*, Paris, 1903, p. 144-146 ; André PERRET, "Essai sur l'histoire du Saint Suaire du XIV^e au XVI^e siècle, de Lirey (Aube) à Chambéry", *Mémoires et documents de l'Académie de Savoie*, 6^e série, t. 6, 1960, p. 86-87.

101. Ce qui suit a déjà fait l'objet d'une étude détaillée, je me permets d'y renvoyer : Eva PIBIRI, "L'acquisition du Saint Suaire par la Maison de Savoie en 1453 : de nouveaux textes", *Rivista di storia della chiesa in Italia*, t. 57, 2003, p. 155-164.

102. Il est à noter que ce sont les revenus d'une châellenie du bailliage de Louis François, Miribel, qui sont cédés à Marguerite de Charny, complétés par un versement annuel prélevé de sa propre châellenie de Montluel.

de la comtesse, leur fait don du Suaire. Toutefois, en 1418, le linceul avait été confié momentanément à Humbert de Villarseyssel, devenu seigneur du lieu par son mariage avec Marguerite de Charny, car l'église de Lirey n'était pas à même de protéger la relique des dangers de la guerre de Cent Ans. À la mort de son époux en 1438, Marguerite garde le linceul, malgré les protestations des chanoines. En 1443, les chanoines traduisent la comtesse devant le parlement de Dôle, mais Marguerite réussit à temporiser. En 1449, le prévôt de Troyes concède à la comtesse de Villarseyssel de garder la relique pendant trois ans encore contre une rente annuelle de cinquante livres tournois¹⁰³ pour la réparation de l'église de Lirey. Le délai accordé a expiré le 28 octobre 1452, mais Marguerite détient toujours le linceul en mars 1453, quand elle arrive à Genève¹⁰⁴.

Le versement effectué par le duc de Savoie aux chanoines correspond exactement au montant de la rente annuelle réclamée par Lirey. Le duc essaie peut-être par ce paiement de calmer les revendications des chanoines, de permettre ainsi les ostensions à Genève ou en tout cas de faire en sorte que la comtesse ne se le voie pas enlever. Il ne saurait être question ici d'un achat de la relique aux chanoines, étant donné que le Suaire est à nouveau réclamé à la comtesse en 1457 et que les chanoines ne font aucune mention du duc de Savoie dans leurs revendications. Ils ignorent encore probablement le transfert du linceul, tant celui-ci a été mené secrètement, compte tenu non seulement de l'interdiction du trafic des reliques promulguée lors du IV^e Concile de Latran¹⁰⁵, mais aussi de leurs constantes doléances à la comtesse.

Le couple ducal réside à Genève – au couvent de Rive comme à son habitude – lors de la seconde ostension, sans que l'on sache s'il s'y est rendu. Annabelle d'Écosse, fiancée de Louis, comte de Genève¹⁰⁶, fils du duc de Savoie, a assisté quant à elle par deux fois à des messes devant le Saint Suaire, alors qu'il était exposé près du couvent des Franciscains. Que seule Annabelle d'Écosse se rende aux messes célébrées devant le Suaire tient peut-être au fait que le duc et la duchesse désirent rester discrets quant au

103. Depuis Jean le Bon "franc" est synonyme de livre tournois (Jean BELAUBRE, *Histoire numismatique et monétaire de la France*, Paris, 1986, p. 144).

104. Cf. *supra* note 100.

105. Constitution 62 du IV^e Concile de Latran (V. SAXER, "Le suaire [...]", p. 35).

106. Cf. *supra* note 100. Sur Annabelle d'Écosse, voir, Eva PIBIRI, "A la recherche d'une épouse. Ambassades et voyages autour des fiançailles d'Annabelle d'Écosse et de Louis de Savoie, comte de Genève (1444-1445)", dans A. PARAVICINI BAGLIANI, E. PIBIRI, D. REYNARD (dir.), *L'itinérance des Seigneurs [...]*, p. 123-171.

futur changement de propriétaire du saint linceul, ou qu'ils l'avaient déjà vu de manière privilégiée par l'entremise de la comtesse de Villarseyssel.

Il est par contre difficile de savoir quelle part ont pu prendre les Franciscains, et notamment les confesseurs d'Anne et de Louis, lors de l'acquisition du Saint Suaire, cette relique si appropriée à leur type de piété¹⁰⁷. Ce qui est certain, c'est que les frères Mineurs ont assuré les prédications du Carême cette année-là, notamment en la personne du frère Pierre *Mandi*, maître en théologie¹⁰⁸. Afin de célébrer la Passion, les frères Mineurs recouraient parfois à des moyens visuels, qui devaient montrer de façon plus concrète encore que les sermons les souffrances endurées par le Christ¹⁰⁹. On trouve ainsi la trace de représentations de Mystères dans la comptabilité savoyarde, notamment lors du Carême de 1441, auxquelles le duc et la duchesse assistent d'ailleurs dans le couvent des Cordeliers de Genève¹¹⁰. S'il n'était pas toujours possible de célébrer des Mystères de la Passion, les prédicateurs recouraient parfois aux *Hungertüchen* ou *Fastentücher*¹¹¹ (chiffons de faim ou du Carême), de grandes toiles qui étaient placées au-dessus du chœur dans les églises, surtout pendant le Carême, comme l'indique leur nom. Ces toiles ou tapisseries, qui représentaient le cycle de la Passion ou l'une de ses parties, étaient commentées par les prédicateurs, qui les utilisaient comme moyen d'édification, pour pousser les fidèles, affaiblis par le jeûne, à persévérer dans leur pénitence¹¹². Elles étaient parfois en lin pour rappeler le linceul du Christ alors qu'on faisait référence à son supplice. Dès lors, on peut imaginer l'effet de l'exposition à Genève de la relique présentée comme le Suaire qui avait enveloppé le corps de Jésus-Christ, et qui portait de manière évidente la marque du sang versé au moment de la Passion.

107. A. PERRET, "La Maison de Savoie [...]", p. 88.

108. Franco MORENZONI, "Vincent Ferrer et la prédication mendicante à Genève au XV^e siècle", dans Paul-Bernard HODEL, Franco MORENZONI, *Mirificus praedicator. À l'occasion du sixième centenaire du passage de Saint Vincent Ferrer en Pays romand*, actes du colloque d'Estavayer-le-Lac, 7-9 octobre 2004, Rome, 2006, p. 286-287 et p. 293.

109. Hervé MARTIN, *Le métier de Prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris, 1988, p. 581-584.

110. TGS, n° 87 (1441), f° 104v°, f° 111v°, f° 112v°.

111. Surtout en Europe septentrionale. Des exemplaires provenant de Suisse allemande ont été exposés en 1978 au Musée national de Zurich (Jenny SCHNEIDER, *Bildteppiche*, Berne, 1978, p. 11, ill. 8-9).

112. Spécialement depuis la fin du XIV^e siècle (Michele BACCI, *Lo spazio dell'Anima. Vita di una chiesa medievale*, Rome, 2005, p. 137-138 et p. 225 ; Johannes H. EMMINGHAUS, "Fastentuch", *Reallexikon zur Deutschen Kunst-Geschichte*, vol. 7, Munich, 1981, p. 826-848). Le terme date du XVI^e siècle. On utilisait avant cette période les termes : *velum quadragesimale*, *sindon*, *pannus*, *velamen*, *cortina*.

Toujours est-il que le Saint Suaire est visiblement entré en la possession du duc et de la duchesse de Savoie après la dernière ostension du 25 mars 1453. La comptabilité savoyarde ne divulgue rien sur la permanence du linceul chez les Franciscains de Rive, où le couple ducal réside jusqu'à la fin août de la même année¹¹³. Nous pouvons seulement relever de nombreuses messes célébrées dans le couvent des frères Mineurs en la présence de la famille ducale et du franciscain Obertin de Moncalieri, confesseur du duc. Thomas de Sur, confesseur de la duchesse, était quant à lui en ambassade en France au moment des ostensions, mais ce n'est peut-être pas un hasard que le duc lui envoie une missive justement le 18 mars, alors que le linceul est exposé à côté du couvent des Cordeliers¹¹⁴.

Le Suaire accompagnera dès lors la famille ducale dans ses déplacements. Anne de Chypre prévoyait néanmoins que le linceul retrouve régulièrement le couvent des Franciscains de Rive, étant donné qu'en 1461, peu avant sa mort, elle projeta d'y faire construire une chapelle intérieure dédiée au Saint-Sépulcre¹¹⁵. Le Suaire devait protéger la dynastie, tout comme saint François avait protégé plusieurs des enfants ducaux.

CONCLUSION

327

La prédominance franciscaine à la cour de Savoie, surtout à partir des années 1447, semble donc évidente. Elle se manifeste par le choix de confesseurs cordeliers, tant pour le duc que pour la duchesse, par une forte présence de frères Mineurs à la cour, par de longues résidences dans les couvents franciscains, notamment celui de Rive à Genève, et par le choix d'être enseveli en portant l'habit des Cordeliers. La dévotion du couple ducal – et sans doute d'Anne de Chypre en premier lieu – pour saint François s'exprime tant de manière privée, en relation avant tout avec ses enfants, dont la sauvegarde est confiée au saint d'Assise, que de manière officielle par des donations aux couvents franciscains existants et surtout par la fondation répétée de couvents de l'Observance.

L'acquisition du Suaire, preuve ultime de la Passion du Christ, tant exaltée par les Franciscains, est la concrétisation de cette dévotion. La relique est

113. TGS, n° 102 (1452-1454), f° 247r°-248v°.

114. Cf. *supra* note 41.

115. B. ANDENMATTEN et L. RIPART, "Ultime itinérance [...]", p. 216-217 et *Registres du Conseil de Genève*, publ. par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, Genève, 1906, p. 38.

dans un premier temps vouée à devenir la protection privée de la dynastie. Ce n'est qu'en 1478 à Pignerol, à nouveau pendant le Carême qu'on trouve la trace d'une ostension publique, soit vingt-cinq ans après l'acquisition du linceul ; une exposition vouée à la protection, non plus de la seule dynastie, mais de ses gens, alors que la peste sévit en Piémont¹¹⁶. Amédée IX, fils aîné du couple ducal, adoptera d'ailleurs comme devise un sépulcre avec trois clous et la couronne d'épines en signe de sincère dévotion¹¹⁷.

116. Le samedi saint, 21 mars (Stanislao Cordero DI PAMPARATO, "La prima esposizione della sindone in Piemonte", *L'Italia Reale-Corriere*, 11-12 février 1898).

117. Samuel GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, vol. 1, Lyon, 1660, p. 556.